Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 14 Rabiaa II 1444
9 Novembre 2022

N° 133

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1949**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1949**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1951**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1954**
Homologation de résolutions **1954**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1955**
Avis aux créanciers **1957**
Convocations
Sociétés anonymes **1957**
Autres sociétés **1959**
Divers
Avis au public **1960**
Rectificatifs **1961**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la SNIT CENTRE SOUSSE **1962**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : Société communautaire Mine redeyef

Type de la société : locale

Montant du capital souscrit de la société à l'avenir : 50000 Dinars

Adresse prescrite du siège social : Avenue Habib Thameur - Redeyef - Gafsa

Sujet de la société : la société sera valoriser les impuretés des lessives phosphatées, à travers une unité de flottation

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 31/10/2022 au tribunal de première instance à Gafsa sous le numéro 52368.

Nombre des actions à souscrire en numéraire et le montant devant être payer immédiatement : 500 actions pour 50 000 Dinars

Conditions liées à la réparation des excédents et à la formation de l'épargne :

Dans le cas où la société réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque année comptable :

- 15% sont attribuées sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société

- 20% sont consacrés aux activités sociales, culturelles et environnementales.

Le reliquat des bénéfices et excédents peut être reparties dans la limite d'un pourcentage n'excèdent pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Qui plus et sert à développer ces activités et à les développer localement.

La période d'ouverture à la souscription : du 4/11/2022 au 19/11/2022 avec possibilité d'affranchissement anticipé sous forme de souscription intégrale avec l'expiration de la période.

Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : l'assemblée plénière constitutive se tiendra le dimanche 20/11/2022 à 10 h du matin à la maison de culture Youssef ben Mohamed Redeyef cette annonce sera affichée au siège de la délégation de Redeyef et au siège de la commune de Redeyef.

Fondateurs :

- Haffoudhi Amine, domicilié à Redeyef, tél : 96308979

- Bennasr Mondher, domicilié à Redeyef, tél : 20483779

- Jdidi Mounir, domicilié à Redeyef, tél : 26698363

- Elkouk Abdessalem, domicilié à Redeyef, tél : 97510022.

2022R02655SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Bizerta Agri Industry

Capital : 1 605 000 dinars

Siège social : N°32 Pôle Industriel Al-Azib - Bizerte

Identifiant Unique : 1431758X

En vertu du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire en date du 23 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 28 janvier 2022 sous le numéro d'enregistrement 22500127 quittance n°M004698 et déposé au Registre National des Entreprises le 7/4/2022 quittance n°202224836.

On a décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'administration statuant sur l'exercice 2020 ainsi que les états financiers de l'exercice 2020.

- Renouvellement des membres du Conseil d'administration avec la même composition pour les années 2021, 2022 et 2023

- Absoudre les membres du conseil d'administration d'agir pour l'année 2020

- Renouvellement du mandat de M. Mounir Graja commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2022R02628SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

PEARL OF SOUSSE

Société anonyme

Au capital social de 5.000 DT

Siège social : Croisement de La Route Nationale 9 et de La Route Nationale 10, Sidi Daoud, 2046, La Marsa - Tunisie

Matricule fiscal : 1594595 Y/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : Quarante-cinq mille Dinars Tunisiens (45.000 DT) en numéraire.

Objet social : Location et administration d'autres biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 juin 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 2 novembre 2022 sous le numéro AC011452022.

Nombre d'actions à souscrire : Quatre mille cinq cents (4.500) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 DT par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BH BANK, agence de Sidi Daoud, dans un compte indisponible sous le numéro 14071071300700067475.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2022402729SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Sté générale équipement

SARL au capital de 300.000DT

Siège : 76, avenue Carthage - Tunis

Identifiant unique : 005608 A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire par acte notarié de maître Oussema Bahri en date du 17/9/2022 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 11/10/2022 dossier n°121, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination d'une nouvelle gérante Mme Dorsaf Rais, avec le plein pouvoir pour une durée de 3 ans renouvelables.

- Nomination de commissaire aux comptes Mr Raouf Guetari pour une durée de 3 ans à compter de l'exercice 2022.

2022R02624SRLB2

«ETEL»

Sarl au capital de 450 000 DT

28 rue 8601 - ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0003037C

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 25 août 2022 (p.v enregistré à la RF Charguia, le 28/9/2022, sous n°22707783, quitt 116517), a renouvelé : M. Peter Bismuth dans ses fonctions de gérant de la société avec les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société; - le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Un exemplaire du p.v ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 3/10/2022 sous le n°202291689.

2022R02631SRLB2

Société YAZ INDUSTRIE

Capital : 5 000

MF : 1777189/C

Siège social : N°15 Rue La Liberté 1164 Hammam Chatt

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances de Hammam Chatt le 19/10/2022 sous le n°22801978 quittance M037835. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 20/10/2022 il a été décidé la nomination de Mme Ines Kamaria qui devient gérante de la société au lieu de Mr Tarek Ben Saada.

2022R02632SRLB2

Avis au public

Société TAKACIM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : Local commercial N°CO-8-Rez de Chaussée - Résidence Badr

Lotissement Ben Yahmed - 2010 Manouba

Identifiant unique : 0552880 M

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 10/5/2022 enregistré le 13/5/2022 à la recette des finances rue Paradis Ariana quittance n°62490 enregistrement n°22703740, il a été autorisé et à l'unanimité à la Société TAKACIM à responsabilité limitée identifiant unique 552880 M ce qui suit :

1/ L'achat :

- Du local n°10 à usage commercial situé au Rez-de-chaussée du bloc C de l'ensemble résidentiel et commercial dénommé «Omrane 10»

- La totalité (107/10000) des parts indivises de la propriété dite «NARJESS» objet du titre foncier n°48215 Ariana.

- Une place de parking n°39.

2/ Tous les pouvoirs sont donnés au porteur du présent PV pour effectuer les formalités d'enregistrement de dépôt et de publication requises par la loi.

Un avis similaire a été publié aux journaux La Presse et Essahafa le 4/10/2022.

Une copie du PV a été déposée à l'RNE le 11 octobre 2022 dossier n°188.

2022402585SRLB2

Avis au public

Société TAKACIM

Société à Responsabilité limitée

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : Local commercial N°CO-8-Rez de Chaussée - Résidence Badr

Lotissement Ben Yahmed - 2010 Manouba

Identifiant unique : 0552880 M

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 26/9/2022 enregistré le 28/9/2022 à la recette des finances rue Paradis Ariana quittance n°135730 enregistrement n°22706623, il a été autorisé et à l'unanimité à la Société TAKACIM à responsabilité limitée identifiant unique 552880 M ce qui suit :

1/ La vente du local dénommé "EL WAFFA 05" à usage commercial situé au rez-de-chaussée de la résidence EL WAFFA - Ennasr II - 2037 Ariana, d'une superficie divisée de cent quatre (104) m² de l'ensemble commercial dénommé "EL WAFFA" de deux cent soixante-huit (268) m².

2/ Tous les pouvoirs sont donnés au porteur du présent PV pour effectuer les formalités d'enregistrement de dépôt et de publication requises par la loi.

Un avis similaire a été publié aux journaux La Presse et Essahafa le 6/10/2022.

Une copie du PV a été déposée à l'RNE le 11 octobre 2022 dossier n°188.

2022402586SRLB2

TANITLAB

Société à Responsabilité limitée - Non résidente

Totalement Exportateur

Au capital social de 6.278 Euro soit l'équivalent de 20.000 Dinars tunisiens

Siège social : Bureau B03, immeuble Premium, Avenue de l'Euro, 1053, les Berges du Lac 2

I.U. : 1672734 C

MAT CNSS : 637038-39

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 31 août 2022 et enregistré à la recette des finances Lac le 13/10/2022, sous le numéro 22707977, Quittance n°M102337, il a été décidé le transfert du siège social à l'espace bureautique MEZZ n°7 sis à la Mezzanine bloc s du complexe immobilier VITAL CUBE sis aux jardins du Lac Rue de l'Ile de Tasmanie zone Nord-Est des Berges du Lac et la modification de l'article 4 des statuts.

Dépôt : Un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé à l'RNE le 02 novembre 2022 sous le n°2022118384.

2022402736SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de la municipalité de Kelibia le 6/7/2022 est enregistré à la recette des finances de Kelibia le 11/7/2022 quittance n° M046530 Mohamed Rami Klibi demeurant à 11 rue Congo Kelibia a vendu à Sabrine Dachraoui la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné salon de thé exploité au local sis à rue Tarabols Kelibia.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée dans deux journaux Echourouk et le Quotidien le 5/11/2022.

2022T01203FCCC2

Renonciation de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances cité Ezzouhour Tunis, en date du 21/10/2022 sous le numéro 22201267, quittance M054967, monsieur Fethi Tarhouni, C.I.N n°00150798, demeurant à la rue Sidi Moubarek n°5 Tunis, a renoncé à madame Leila Salah, C.I.N n°05148519, demeurant à la rue Sidi Moubarek n°5 Tunis, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de matériel électrique et électroménager, exploité au local sis à la rue 13 Août n°23 cité Ezzouhour Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites auprès de madame Leila Salah à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 28/10/2022.

2022T01204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 01/11/2022 quittance n°M050092 n° d'enregistrement 22201965 Mr Chedli Ben Ali Mergheni a vendu à Mr Moncef Ben Mahmoud Masmoudi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie sis à Douar Hicher route de Mateur km 7.

Les oppositions seront déposées chez le Maître Wided Mrad avocat son bureau sis au n°5 avenue Bab Benat Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT

Cet avis a été déposé aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 3/11/2022.

2022T01207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 31/10/2022 quittance n° M038728 n° d'enregistrement 2220202 Monsieur Mohamed al Habib Ben Abdelhamid Ben Ettayeb Asselmi a vendu à Madame Yamina bent Taher Ben Maamer al Rezgui épouse Ali Garnouki le Fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un Café «FIRENZE» sis à Hammam Chatt croisement entre avenue des Martyrs 1er octobre 1985 et Rue Mikayl Nouaima.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Madame Yamina bent Taher Ben Maamer al Rezgui, au Café «FIRENZE» dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 3/11/2022.

2022T01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 19 octobre 2022, quittance n°M136327, enregistrement n°22205220, la société NEW GREEN LAND DE COMMERCE, société à responsabilité limitée, Identifiant Unique n°1632365A a cédé à la société NUMBER ONE, société unipersonnelle à responsabilité limitée, Identifiant Unique n°1556202C la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise à l'avenue de la libération Hammamet.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'avocat Mr Lotfi Medaghi à son bureau sise à l'Immeuble la Tour Blue Avenue du Koweït Hammamet.

Cet avis est paru aux journaux quotidiens "La Presse et Echourouk" le 01 novembre 2022.

2022R02623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin le 3/11/2022 sous le numéro 22203423 Quittance numéro M100303 Mr Moncef Ben Abdallah a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Boulangerie sis à l'Av. 04 Rue Sidi Fraj Cité Assalama Azzahrouni Tunis à Mr. Mabrouk Talbi.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la publication au Jort.

Cette publication a été publiée dans le journal Le Quotidien le 5/11/2022.

2022R02633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé du 30/9/2022 enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 4/10/2022 quittance n°M068896 et enregistrement n°22203578 que Monsieur Abdelkader Ben Mohamed Ben Bechir Rachdi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09955919 a vendu à Monsieur Hammadi Ben Mohamed Ben Yousef Souabni, titulaire de la C.I.N n°05016890 la totalité du fonds de commerce, sis à cité Essalam Ouled Amor Midoun Djerba et effectué pour l'activité d'un café de première catégorie.

Les oppositions éventuelles se feront entre les mains de Maître Heikel Barbouch avocat à la cour de la cassation ayant son adresse à l'avenue Habib Bourguiba Midoun Djerba, et ce dans un délai de 20 jours de sa parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis de vente est apparu aux journaux «Essabah et Le Temps» du mercredi le 26/10/2022.

2022R02635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 21/10/2022 signé et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid en date du 21/10/2022 quittance numéro M103750 dont la vendeuse Amra Bent Mohamed Ben Bouaziz Chebia a vendu, un fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid un restaurant pizzeria sous le nom "Mayestrou" enregistré au registre National des entreprises sous le numéro A/8108942019 son immatricule fiscal numéro CN 1608451, à l'acheteuse Layla Bent Sliman Sagrouni.

Les oppositions doivent être formées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion au Journal officiel de la République Tunisienne, au bureau du Maître Thouraya Ouerghi avocate à Sidi Bouzid rue Houssine Bouzayéne Appartement Aya 3ème étage bureau n°09, sachant qu'une annonce a été publiée au Journal quotidien Achourouk le 28/10/2022 page 10.

2022R02641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Kalaa Séghira le 3/11/2022 sous n°22201170, quittance n°M037872, Mr Seifeddine Ezzedini, titulaire de la CIN n°12812326, a vendu et cédé à Mr Seifeddine Ben Ridha Ben Lazhar Akaichi, titulaire de la CIN n° 12842888, la totalité du fonds de commerce du local destiné tout commerce (MF : 1673671/J) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Al Anbar - Cité El Manazeh Kalaa Séghira Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 4/11/2022.

2022S01302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 28/10/2022 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/10/2022 enregistrement n°22204533 quittance n°M063527, M. Lotfi Ben Mohamed Ben Hsan Farhat, n° de la carte d'identité nationale 03916915, demeurant 7 Rue Jilani Sfar Mahdia, a vendu le fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100 exploité pour le commerce des produits alimentaires en détail avec ses éléments corporels et incorporels, à M. Jawhar Ben Abdelhamid Ben Mohamed Dawed n° de la carte d'identité nationale 09374257 demeurant 01 Rue Mohamed Banawas Mahdia.

Les éventuelles oppositions peuvent être déposées dans les délais légaux auprès du rédacteur du contrat de vente Maître Mohamed Anouar Helali avocat auprès de la cour d'appel, et ce, dans son cabinet sis au 69 Avenue Habib Bourguiba Mahdia 5100.

Publié le 3/11/2022 au journal Alchourouk sous n° IP0622/00411 et au journal le Quotidien le 3/11/2022 sous n°IP622/411.

2022S01304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/10/2022 portant signature légalisée le 10/10/2022 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 24/10/2022 sous le n°22204736 quittance M079979, Mr Abdelkader Hajjem CIN 08797676 a cédé à la SOCIETE W PHONE, RNE 1701462L, la totalité du fonds de commerce du local n°3 sis à route Menzel Cheker km 3.5 Touta Sfax, destiné comme vente et maintenance matériel informatique, sécurité et surveillance.

Les oppositions sont reçues entre les mains du maître Bradaii Mohammed à l'adresse de son bureau sis à n°12, Léopold Senghor, immeuble karray étage 4 bureau 6 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps le 3/11/2022.

2022X01365FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 28/10/2022 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 02/11/2022 sous le n°222045566 quittance n°M126767, Mr Anis Mkawar a cédé à Mr Mahdi Mkawar la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente de fruits et légumes au local n°139 sis à Beb Jebli Sfax. Le prix a été déposé entre les mains de Maître Tarak Mchirgui avocat à la cour sis à rue Haffouz imm. Anis Sfax. Les oppositions doivent être faites auprès de ce dernier à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 4/11/2022.

2022X01368FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique sous le numéro 138/2022 daté le 14/10/2022 établi par les deux notaires Ines Naiimi et son assesseur, Madame Aljezia Thamlaoui CIN 02474636 sise au 12 rue Maii Elmada Bizerte transfère à titre de donation pour son fils Khalil Ben Kamel Balti titulaire de la CIN 07938061 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exercé dans le local sise au 12 rue Elmaii Elmada Bizerte qui a pour objet l'exercice de vente des Produits alimentaires. Les oppositions seront adressées à l'adresse de Madame Aljezia Thamlaoui sus indiqué dans un délai de 20 jours de l'insertion de cet avis au jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 30/10/2022.

2022402726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 29/9/2022 enregistré le 6/10/2022 à la recette des finances Boumhel sous le numéro 22803025 quittance numéro M062813 LA SOCIETE LA SCARPA SARL dont le numéro de r n e 1475769p ayant son siège à résidence Abdilkadir A3 1er étage Ezzahra 2034 vend la société Cinquième pilier Sarl dont le numéro

de r n e 1787586s ayant son siège à l'avenue de l'environnement bureau 1 premier étage 2097 Boumhel Basatin 2097 le fonds de commerce situé magasin numéro c5 à l'avenue de l'environnement résidence Iklil 2 bâtiment 11 Boumhel Basatin le fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 ayant un délai de 20 jours à partir de cette annonce au jort.

Cette annonce est publiée au quotidien Achourouk le 01/11/2022.

2022402735FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : IFEDA

Adresse : 17 Rue Sidi Bou Saïd, Ain Zaghouan, Tunisie

Le sujet : droits humains.

Objectifs :

1) La sensibilisation des citoyens aux droits humains

2) Soutenir les victimes de violations des droits de l'Homme, tout en restreignant les manuels juridiques en vigueur dans ce domaine

3) Contribuer à activer le rôle participatif des citoyens et de la société Civile auprès des collectivités territoriales

4) Contribuer à encourager les initiatives participatives de développement local.

Les membres :

Président de l'association : Mehrez Ben Kimais Chargui

Secrétaire général : Monji Laabidi

Trésorier : Ridha Sassi.

2022T01202APSF1

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom : Groupement de développement agricole «Jerissi 2»

Siège social : Messahla Imada Hbabssa Sud délégation Errouhia municipalité de Siliana

But :

- Protéger les ressources naturelles de la zone d'intervention et rationaliser leur utilisation et leur conservation

- Doter la zone d'intervention des équipements et infrastructures agricoles et rurales nécessaires

- Contribuer à encadrer ses participants et les guider vers les techniques les plus performantes en matière d'agriculture, de pêche et de pisciculture pour accroître la productivité de leurs exploits et activités dans le domaine de la pêche et de la pisciculture en mer, et réglementer les systèmes de pâturage et les méthodes d'élevage

- Accompagner les structures concernées dans l'assainissement des conditions agricoles

Lier des liens de coopération et d'échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les structures agricoles nationales et étrangères

Zone d'intervention : Messahla avec une partie de Douar Ouled Ahmed Ben Ali

Président : Fakhr El Ghodhbene Ben Salem

Trésorier : Najmeddine Ben Taher El Amri

Membre : Said Ben Ahmed Amri.

2022T01205APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires de «Résidence Maryam»

Selon le procès-verbal d'une réunion enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba le 6/10/2022, sous le numéro 076743, il a été constitué, le Syndicat des Propriétaires de "Maryam Résidence", l'adresse est Route Soukra km 3.

La commission se compose de :

Mohamed Kreides : Président de la Commission

Muhammad Ali Moftah : Secrétaire général

Ahmed El-Feki : Trésorier.

2022X01340APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Acte plus (Acte+)

Adresse : Rue Mohamed Ali Sidi Bouzid

Objectif : Socioculturel

- Organiser des activités culturelles et éducatives au profit des enfants afin de développer leurs capacités physiques et intellectuelles

- Dans le but d'œuvrer l'amélioration des conditions de la femme et l'habilitation des franges sociales sans soutien et celles à besoins spécifiques.

PV de constat n°44476 du 02 Février 2022.

Membres :

Présidente : Brahmi Manel

Secrétaire générale : Ammari Sana

Trésorière : Ghanmi Basma.

2022X01364APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13/9/2022, enregistré à la recette des finances Bousalem le 23/9/2022 sous le numéro 22701408 quittance n°M040259, il a été décidé l'ajout de 2 activités supplémentaires à savoir le KARATE et le KING BOXING.

2022R02634APSF2

Syndic Complexe Médical «Ghada»

Avenue Taeib Mhiri 5100 Mahdia

CNSS : N°541720-72

Selon P.V du :

- 13-01-2022 enregistré à la recette des finances Mahdia enregistrement n°22702451

- 3-02-2022 enregistré à la recette des finances Mahdia enregistrement n°22702452.

Il a été décidé ce qui suit :

1- La délibération du patrimoine du l'ex Président Mr Abdelkader Ammouri et de l'ex Trésorier Mr Chokri Chouchen et toute l'équipe du syndic Complexe Médical «Gadda» pour les périodes antérieures concernant les exercices du 01-12-2019 au 30-11-2021.

2- Les détendent et les propriétaires du syndic du complexe décident une nouvelle cotisation syndicale annuelle

3- Installation des cameras de surveillances à parts communs

4- Etude et essaie d'installation des photovoltaïques pour les ascenseurs et les parts communes

5- Possibilité de recrutement d'un agent syndical permanent

Tout les propriétaires participant aux votes décident de la composition du bureau pour les exercices du 01-11-2021 au 30-11-2023.

1- Dr Zouari Afif : Président

2- Dr Ammouri Abdelkader : Trésorier

3- Dr Mehdi Abdelaziz 08295992 : Secrétaire Général

4- Dr Zarrouki Sondes : Membre

5- Dr Chouchen Chokri : Membre

6- Le représentant légal du Clinique Emtiez : Membre

7- Dr Bayoudh Hichem : Membre.

2022S01303APSF2

PV de réunion électorale du syndic

La réunion du comité de syndic de la résidence «yasmina» est tenue à Hammamet le 21/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 6 octobre 2022 sous le n°22804988 en présence des propriétaires ayant signés. Après examen de l'ordre du jour et approbation du rapport moral et financier, les présents ont approuvé la composition suivante du nouveau syndic :

- Ben Amer Ahmed : président du syndic

- Zouari Morched : secrétaire général

- Abid Mohamed : Trésorier

- Shabou Mounir : membre

- Dabbech Rawdha : membre

- Yaïch Ridha : membre.

2022X01360APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40%

Etude Maître Souhail El Briki

Avocat prés la cour de cassation

29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 625 Ariana

Tél : 71 705 634

Fax : 71 705 493

M.F : 1112282E

Il sera procédé le quinze décembre l'an deux mille vingt deux (15/12/2022) à neuf heures du matin et suivants par devant la chambre des criées prés du Tribunal de Première Instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous ci-dessous désignée sous les conditions ci-après.

Partie poursuivante : Attijari bank (ex : banque du sud), S.A dont le siège social est au n°24 rue Hédi Karray centre urbain nord 1080 Tunis; inscrite au registre de commerce sous le n°B140811997 représentée par son représentant légal, élisant domicile au bureau de son avocat maître Souhail El Briki avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 625 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Souhail El Briki, avocat prés la cour de cassation, domicilié au 29 rue de l'indépendance résidence Meriem 3ème étage bureau 625 Ariana.

Partie poursuivie : Sonia Zayani domiciliée au 35 rue Sod Ali El Barak El Mourouj 5 Ben Arous, et à résidence "Chadha" 3ème étage - Bloc D appartement n°07 El Mourouj 5 Ben Arous.

Immeuble à vendre : Immeuble dénommé "Mounira" objet du titre 81234 Ben Arous d'une superficie de 128 m² et qui représente un bâtiment situé à cité El Hana El Mourouj 5 composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée est composé d'un appartement d'une superficie approximative de 64 m², composé d'un salon, deux chambres, une cuisine et une salle de bain et d'un Studio d'une superficie approximative de 18 m² composé d'une chambre, une petite cuisine et une salle de bain. Ce studio a une entrée séparée qui s'ouvre à la rue. Le premier étage est un appartement d'une superficie approximative de 60m² composé d'un salon, deux chambres, une salle de bain, une douche et une cuisine. Cet appartement est accessible par un escalier et il a aussi une entrée séparée qui s'ouvre à la rue.

Mise à prix : cent trente mille et huit cent dinars (130.800d.000) et ce après rabaissement de 40% suite à la décision du président de la chambre des criées prés du tribunal de première instance de Ben Arous rendue le 20/10/2022, majoré des frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées prés du Tribunal de Première instance de Ben Arous au palais de justice sis à Chouchet Radés Ben Arous le quinze décembre l'an deux mille vingt deux (15/12/2022) à neuf heures du matin et suivants.

Conditions de visite de l'immeuble : Il est permis de visiter les lieux tous les jours de la semaine. Et pour de plus amples renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé ou à l'Etude de Maître Souhail El Briki, Avocat prés la cour de cassation.

Pour pouvoir participer aux enchères le 1/3 de la mise à prix doit être consigné à la caisse des dépôts et des consignations ou un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir l'autorisation des autorités concernées.

2022R02625VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Société Tunisienne d'Electronique EL ATHIR en la personne de son représentant légal, S.A sise au 27 Rue Kheireddine Pacha - Tunis, R.C : B179701996/ Identifiant unique n°0000388 L, élisant son domicile au cabinet du Maître Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, sis au : 01 Rue d'Argentine - Le Belvédère - Tunis.

Partie saisie : Monsieur Mohamed Ameur Ben Mahmoud Brahem (C.I.N n°04027549), demeurant à l'Avenue Farhat Hached - Bembla, (en sa qualité de gérant solidaire du créancier initial Société EL AMRA en la personne de son représentant légal. S.A.R.L enregistrée au Registre de commerce sous le n°B15101999 sise à l'Avenue 7 Novembre - Bembla).

Avocat poursuivant : Maître Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, 01 Rue d'Argentine - Le Belvédère - Tunis (M.F : 000PA411241/C).

Désignation du bien à vendre : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°18800 Monastir (parcelle n°1549 du plan de cadastre du gouvernorat de Monastir) c'est un lot de terrain agricole sans plantations sous forme de carré, d'une surface de 2336 m², situé au coté Ouest de la ville de Bembla à l'endroit connu sous le nom de Oued El Ain et qui est accessible à travers une ruelle issue de la route régionale reliant Bembla à Bennene, entouré de tous les cotés par une clôture en brique avec des piliers en béton armé lié à une piste publique du coté Ouest où il y a l'accès. Cela tel qu'il a été identifié dans le Rapport de l'expert Mr. Mouhieddine Korbi, désigné suivant l'ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Monastir n°68538 en date du 12/6/2020.

Mise à prix : 584.000D (Cinq cent quatre vingt quatre mille dinars), outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 30 novembre 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères, doit procéder à la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Monastir exigée par la loi.

2022R02640VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne du Banque rue Hédi Nouira Tunis en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue de la Liberté Tunis.

Partie saisie : Imen Bent Mohamed Meghaieth, demeurante à Khézama Sousse titulaire de la CIN n° 05578344.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, Route Touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de l'appartement n°2 sis au rez-de-chaussée de la Résidence Sidi Dhaher Khézama Sousse objet du titre foncier n°122260 Sousse d'une superficie de 89 m² dénommé *EL WIDED*.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 133 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 01/12/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Condition de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 h à 17 H.

2022S01308VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTIJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Hassen Ben Arbi Hfaiedh demeurant, rue Tarek Ibn Zaied Jemmel titulaire de la CIN n° 04027270.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°37291 Monastir d'une superficie de 244 m² dénommé «baraka» sis à Jemmel rue Tarek Ibn Zaied.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 170 800 D prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 7/12/2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2022S01309VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Jihed Barouni

B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082

Tél : 71.947.607/98.237.282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme, identifiant unique M0000221 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Haithem Andalousi, titulaire de la c i n n°02713363, demeurant au 59 rue Abou kacem Naji Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au B3-12 Immeuble Cercle des Bureaux Centre Urbain Nord Tunis 1082, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°13985 Béja, sis au coin de rue de La République et rue Hassen Ibn Noomen, Béja, composé d'un rez-de-chaussée contenant l'agence bancaire UBCI, un magasin pour vente des prêt-à-porter, à l'étage se trouve le local de la Zitouna Temkine et 3 locaux exploités en tant que centre esthétique et de coiffure pour femme. La superficie du terrain est 189 mètres carrés, la construction est de bonne qualité et l'emplacement du bâtiment est au centre ville sur une artère principale de la ville de Béja, tout cela selon l'expertise daté le 25/02/2022 faite par l'expert Ridha Mbazia ainsi que le rapport complémentaire daté le 12/9/2022 selon ordonnance sur requête n°53159 du 27/5/2021 et 58686 du 16/6/2022.

Mise à prix : Un million deux cent soixante six mille trois cent dinars (1.266.300,000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le jeudi 8 décembre 2022 (8/12/2022) à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Béja, Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix, pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée. Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Beja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022402731VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution et liquidation de la société

Société Hôtellerie KURIAT Palace - SA

Zone touristique skanes 5000 Monastir

Identifiant unique : 015150 R/A/M/000

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Monastir le 3/11/2022 sous le numéro 94162, Mr Naoufel Bouzgarrou administrateur judiciaire, a été nommé pour distribuer le boni de liquidation aux actionnaires après avoir réglé les dettes restantes et procédé à la liquidation de la société et ce sous la supervision du juge chargé de la distribution des capitaux du tribunal de première instance de Monastir conformément à la réglementation en vigueur.

Les oppositions sont recevables dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT auprès de l'administrateur Judiciaire Mr Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est au 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, domicile élu de la société pour cette mission.

2022S01306VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS (En Liquidation)

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Matricule fiscal : 539187 R/N/M/000

Registre de commerce : N°B1177522009

Messieurs les actionnaires de la Société Compagnie Générale de Participations (Société en Liquidation) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 01 décembre 2022 à 10 Heures au siège de la société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Liquidateur

2. Renouvellement du Mandat du Liquidateur

3. Questions diverses.

2022T01206SANB3

Convocation

SOCIETE HOTEL BYZANCE

Société anonyme

Au capital de 2.675.000 dinars

Siège social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule Fiscal : 039712H/A/M/000

Les Actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le vendredi 02 décembre 2022 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A dix heures en assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2021.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2021.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2021.

4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2021.

5) Affectation des résultats 2021.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

9) Renouvellement du mandat des administrateurs.

10) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

11) Questions diverses.

2022R02642SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

SA au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des Martyrs Sfax

IU : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le jeudi 8 décembre 2022 à partir de 9 h 30 au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Tenir compte de la situation de la société et prendre les décisions appropriées.

- Questions diverses.

2022X01367SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA PIERRE IMMOBILIERE

S.A au capital de 1.450.000 dinars

Siège social : Rue Rodrigo De Freitas, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0929447N

Messieurs les actionnaires de la société La Pierre Immobilière sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 30 novembre 2022 à 10 heures au siège de la société Al Karama Holding sis à Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2022402724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Kelibia La Blanche - SA

Siège social : 4 rue Achtart, Nord-Hilton - 1002 Tunis

I.U : 0341771 K

Messieurs les actionnaires de la Société Kelibia La Blanche sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 1er décembre 2022 à 11 heures 30 mn au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

- Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2021,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021,

- Quitus aux membres du conseil d'administration,

- Affectation des résultats,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur le groupe,

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2021,

- Approbation des états financiers consolidés au 31 décembre 2021,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur.

2022402725SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE KEBILI

SODIK-SICAR

Société anonyme

Au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021 qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 10 h à l'hôtel SUN PALM sis à la zone touristique de DOUZ - KEBILI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021

2- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021

3- Lecture des deux rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

4- L'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

5- L'approbation des opérations et des accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021

7- Quitus aux administrateurs 2021

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2021

9- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2022, 2023 et 2024

10- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024

11- Pouvoirs pour formalités.

2022402727SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE KEBILI

SODIK-SICAR

Société anonyme

Au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 novembre 2022 à 11 h à l'hôtel SUN PALM sis à la zone touristique de DOUZ - KEBILI, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la mise à jour des statuts de la société

2- Pouvoirs pour formalités.

2022402728SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNIPA S.A

Société anonyme

Au capital de 1 280 000 DT

Siège social : 7 Rue 8002 Montplaisir - Immeuble safsaf - porte B. App B 1-8 Tunis 1073

Identifiant unique : 0963408 B

Les Actionnaires de la société TUNIPA S.A sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 11h30 du matin, au siège de l'International Sicar sise au 61 Bis Rue Bab Jdid - 1008 Tunis, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 01/11/2022 sous le numéro 20221173479, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Limitation du capital social de Tunipa SA

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour la limitation du capital

- Modification de l'article 6 du statut de Tunipa

- Pouvoir pour formalités.

2022402730SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société Académie des Banques et des Finances "ABF"

Société anonyme

Au capital : 500.000

Siège social : 13 Rue Omar Ibn Kaddeh - Montplaisir 1073 BP Tunis Belvédère

Identifiant unique : 1166455C/A/M/000

Les actionnaires de la société Académie des Banques et des Finances «ABF» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 décembre 2022 à 16h au siège de la Maison des Banquiers - 5ème étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour de cette assemblée qui sera le suivant :

- Approbation de retard de convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des exercices 2019, 2020 et 2021;

- Lecture des rapports du conseil d'administration relatif à la gestion des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes aux titres des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes aux titres des exercices 2019, 2020 et 2021

- Approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Fixation du montant des jetons de présences au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Affectation des résultats au titre des exercices 2019, 2020, 2021.

- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Désignation des nouveaux membres du conseil d'administration.

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022402734SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs de Morneg

M.F : 1495524/E/N/M/000

R.C : C0219752017

Le conseil d'administration de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs de morneg» a décidé de convoquer à une assemblée générale ordinaire de la société pour le jeudi 8/12/2022 après midi à quinze heures au siège de la société sise au 2 Rue Ghana-lot Testouri Boumhel El Bassatine et ce afin de statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Questions diverses.

Tous les adhérents sont invités à faire part de cette assemblée. Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du mercredi 30/11/2022.

2022R02639SODB3

Convocation à l'assemblée générale

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricole "Mostakbel" à Zaouiet Sousse invite, les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le mercredi 7 décembre 2022 à 10h du matin à la délégation de Zaouiet Sousse Ksibet et Thrayet, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2021.

3- Discussion les rapports et exempter les administrateurs.

4- Examen de la liste des adhérents.

5- Renouveler le 1/3 des membres du conseil administratif.

6- Nommer un commissaire aux comptes pour les exercices 2022/2023/2024.

2022S01305SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Je soussignée Rihane Rachida titulaire de la C.I.N : 01422850 du 18/4/2005 déclare avoir égaré le titre de propriété 07/7945 objet du titre foncier : 40127 Bizerte.

2022R02627DIVD2

Avis

Suite à la demande des propriétaires de quelques terrains dans le lotissement "Ain Sidi Abidallah" objet du titre Foncier n°4422 à Propos de la constitution de Syndic des copropriétaires concernant ce qui reste du lotissement susmentionné.

Le Président de la Ville de l'Ariana porte à la connaissance du Public qu'une copie du plan délimitant la zone concernée par la constitution de l'Association Syndicale des Copropriétaires est affichée au siège de l'Hôtel de Ville de l'Ariana sise à Rue 18 Janvier 1952 (Palais Ben Ayed).

Les personnes intéressées peuvent consulter cette affiche durant tous les jours de la semaine aux horaires d'ouverture administratif au niveau de Service Syndic des Immeubles sis au 3ème Etage Centre Commercial Administratif Ariana Centre, et ce durant 30 jours à partir de la date d'insertion de cet Avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

2022R02636DIVD2

Avis supplémentaire

Suivant jugement préparatoire rendu par le Tribunal Immobilier de Tunis le 4 juillet 2022, objet de la requête de mise à jour n°63902 déposée au greffe du tribunal le 27 juin 2018 par Maître Najla AlHergali contre les héritiers d'Ali Fares, le tribunal a décidé de faire une déclaration complémentaire pour tous les partisans de la demande.

Les oppositions doivent être déposées au Tribunal Immobilier de Tunis durant deux mois à partir la publication de cette annonce au JORT.

2022R02637DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Suivant l'article 364 du code des droits réels Mme Bahija bent Salem Gmada ; Tunisienne ; née à Moknine le 5/2/1968 titulaire de la CIN n°06820462 délivrée le 19/12/1998 demeurant à Rue Taher Haddad Ras el Oued Ksar Helal ; annonce la perte du titre de propriété n°6875/15 délivré le 5/11/2009 concernant le titre foncier n°68621 Monastir, une attestation de perte a été établie par le poste de police de Ksar Helal sous n°448 le 15/7/2022.

2022S01307DIVD2

Avis

Wahed Boukricha titulaire de la CIN numéro 01271332 annonce que son titre de propriété de tous les logements sociaux numéro 50 situés dans le quartier Habib, route Al-Maharza, Sfax, est perdu, et il a l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune contestation n'est recevable passé ledit délai.

2022X01361DIVD2

Avis

Saber Ben Ghlem Ben Karoui Ben Mansour annonce que le titre de sa propriété située à Sfax route Taniour km 11.5 est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à la rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2022X01362DIVD2

Avis

Les héritiers de feu Béchir Ben Mostafa Bouayad, représenté par M. Nader Bouayad, avec son numéro de carte 01346362, comme héritier, que la propriété de leur père, feu El Béchir Ben Mostafa Bouayad, représenté en un terrain superficie 3021,39 mètres de terrain situé à la route de Taniour, 7 km de Sfax, il a été perdu et ils ont l'intention d'en obtenir un deuxième exemplaire original qui remplace le perdu.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Mr Houidi Arafet situé à la rue Sidi Belhsan Sfax; dans un délai n'excédant pas un mois à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aucune contestation n'étant admise passé ledit délai.

2022X01363DIVD2

Avis

Monsieur Adel Ben Ahmed Ben Mohamed Bouaziz avise être propriétaire d'une parcelle de terre sud ouest d'une superficie de 1008m² sur laquelle est édifié une maison et un garage sise à Ben Sahloun Agereb Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X01366DIVD2

Rectificatifs

Rectificatifs

Annonce numéro 2022R02575VEP A2 parue au JORT numéro 130 du 02/11/2022 page 1908/1909.

Lire : les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 11 janvier 2023.

Au lieu de : les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 11/1/2022.

Le reste sans changement.

2022R02638RECZ9

SNIT CENTRE
SOUSSE

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2021

RUBRIQUES	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus	9 672 497	11 552 103
Autres produits d'exploitation	591 141	687 668
Production immobilisée	108 455	
Total des produits d'exploitation	10 372 093	12 239 771
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût de revient des logements vendus	(6635773)	(7 812 648)
Charges de personnel	(2 139125)	(2 063 310)
Dotations aux comptes des amortissements	(90675)	(74 640)
Dotations aux comptes des provisions	0	125 482
Autres charges d'exploitation	(546095)	(532 321)
Total des charges d'exploitation	(9411668)	(10 357 437)
RESULTAT D'EXPLOITATION	960 424	1 882 334
Charges financières nettes	(116612)	(46 590)
Produits des placements	154 216	60 723
Autres gains ordinaires	823	444
Autres pertes ordinaires	(3255)	(136 021)
Résultat des activités ordinaires avant impôts	995 597	1 760 890
Impôts sur les bénéfices	(110187)	(386 357)
Résultat des activités ordinaires après impôts	885 410	1 374 533
Impôts sur résultat ordinaire	(110187)	(386 357)
Praticipation Budgetde l' Etat	7 546	(15 654)
Résultat net de l'exercice	877 864	1 358 879
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	366 756	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	628 841	1 358 879

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2021

RUBRIQUES	2021	2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice	877 864	1 358 879
Ajustements pour :		
* Amortissements	90 675	74 640
* provisions	0	10 308
* Reprises provisions	(4441)	(135 761)
Variation des :		
* Stocks	67 118	798 671
* Créances	(738310)	788 849
* Autres actifs	1 398 018	(1 067 124)
* Fournisseurs et autres dettes	(1772592)	(1 520 938)
* Plus/moins-value sur cessions	(720)	-
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	(82388)	307 524
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissement provenant de		
* La cession d'immobilisations corporelles	28 954	0
Décaissements sur		
* Acquisition d'immobilisations corporelles	(170901)	(53 282)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(141947)	(53 282)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Décaissement pour remboursements des emprunts	(1120000)	(2 827 126)
Encaissement provenant des emprunts reçus	3 160 954	5 008 435
Encaissement intérêts sur prêts du fonds social	22 338	18 465
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	2 063 292	2 199 774
VARIATION DE LA TRESORERIE	1 838 957	2 454 016
Trésorerie au début de l'exercice	3 024 583	570 567
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 863 540	3 024 583

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2022S01300BCFA5

SNIT CENTRE
SOUSSE

BILAN

(Exprimé en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2020

ACTIFS	2021	2020
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	130 750	121 585
Moins : Amortissements	(122438)	(120 567)
Valeur nette	8 312	1 018
Immobilisations corporelles	1 643 392	1 510 611
Moins : Amortissements	(1220332)	(1 159 944)
Valeur nette	423 060	350 668
Autres immobilisations non courant		
Immobilisations financières	804 453	804 994
Total des Actifs non courants	1 235 826	1 156 680
ACTIFS COURANTS		
Stocks	50 993 977	51 061 095
Moins Provisions	(280 535)	(280 535)
Valeur nette	50 713 442	50 780 560
Clients et comptes rattachés	1 883 786	1 440 577
Moins Provisions	(37 332)	(37 332)
Valeur nette	1 846 454	1 403 245
Etat et collectivités publiques	3 904 125	3 609 024
Autres actifs courants	187 049	587 516
Placements et autres actifs financiers	85644	1083195
Liquidités et équivalents de liquidités	4 863 540	3 024 583
Total des actifs courants	61 600 254	60 488 123
TOTAL DES ACTIFS	62 836 080	61 644 803

BILAN

(Exprimé en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2021

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2021	2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	950 000	950 000
Réserves légales	95 000	95 000
Autres réserves	252 440	252 440
Réserves pour fonds social	391 182	372 173
Autres capitaux propres		
Résultats reportés	23 911 945	22 919 822
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 600 567	24 589 435
Résultat de l'exercice	877 864	1 358 879
Total des capitaux propres avant affectation	26 478 431	25 948 314
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	1 510 419	1 510 419
Provisions	516 361	520 802
Total des passifs non courants	2 026 780	2 031 221
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 707 420	7 142 312
Avances clients sur ventes	14 934 276	14 744 119
Avces sur frais d'immatriculation et de lotissement	426 492	433 297
Compte courant SNIT - mère	2 135 885	2 019 410
Etat et collectivités publiques	133 319	172 843
Autres passifs courants	817 262	1 018 027
Concours bancaires et autres passifs financiers	10 176 215	8 135 261
Total des passifs courants	34 330 869	33 665 269
Total des passifs	36 357 649	35 696 490
-	62 836 080	61 644 804